



Rabat le, 25 octobre 2018

DECISION D'APPEL A CANDIDATURE POUR RECRUTEMENT

Le Directeur Général Délégué

de la Société de Tramway de Rabat-Salé

- Vu la nomination de Mme. Loubna BOUTALEB par le Conseil d'Administration de la Société du Tramway de Rabat-Salé en qualité de Directeur Général Délégué en date du 14 mai 2009 ;
- Vu les pouvoirs conférés à Madame Loubna BOUTALEB par le Conseil d'Administration du 16 Juin 2017, agissant en qualité de Directeur Général Délégué.
- Vu la circulaire du chef du gouvernement N° 7-2013 du 18 Joumada II 1434 (29 avril 2013) relative aux procédures de nomination aux postes de responsabilités dans les Etablissements publics ;
- Vu le Budget 2018, tel que validé par le Conseil d'Administration du 16 juin 2018 ;
- Vu les nécessités de service.

DECIDE

Article I :

Dans le cadre de renforcement de son capital humain, la Société de Tramway de Rabat Salé (STRS), filiale de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, organise un concours de recrutement des profils suivants :

- Un (1) Directeur Développement et Infrastructures ;
- Un (1) Ingénieur Infrastructures ;
- Un (1) Ingénieur Systèmes Transport ;
- Un (1) Coordinateur plan d'action Développement Durable et Communication.

Article II :

Le dossier de candidature est constitué **obligatoirement** des pièces suivantes :

- Formulaire de candidature (voir le modèle) ;
- Un curriculum vitae (CV) ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la CIN ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du Baccalauréat ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du ou des diplômes requis ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de tout document justifiant l'expérience demandée ;



Article III :

Les candidats sont invités à déposer leur candidature contre accusé réception **au plus tard le 13 novembre 2018 à 16H30** à l'attention du cabinet de recrutement « **IFCAR SOLUTIONS** » sis à : **Immeuble 07, Apt. N° 13, Avenue My Rachid, Hassan Rabat** ou l'envoyer par courrier recommandé à la même adresse.

Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets ou parvenus après délai. Toute fausse déclaration sera passible d'annulation de votre candidature.

Article IV :

Une commission mandatée par le Directeur Général Délégué se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et procédera aux entretiens d'évaluation des candidats ;

Article V :

La liste des candidats admis à passer les entretiens oraux ainsi que la liste nominative des candidats admis définitivement seront affichées dans les locaux de la Société du Tramway de Rabat Salé et publiées sur le site de l'emploi public : www.emploi-public.ma.

